



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 155-F
24 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 3.1

COMMISSION B

TEMIC - Canada

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS A L'AUBE DU PROCHAIN MILLÉNAIRE:
LE FACTEUR HUMAIN

"DÉCLARATION DE TEMIC"

L'Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada (TEMIC) a été créé en 1986 pour donner suite aux recommandations du Rapport de la Commission Maitland intitulé *Le Chaînon manquant*. Cet Institut, qui offre un exemple de partenariat entre les secteurs public et privé unique en son genre, et ses étudiants, a pour mandat **d'aider les organisations de télécommunications de pays en développement à accroître leur capacité de forger leur propre avenir**. Depuis 1986, 994 "participants", dont 117 femmes, représentant 124 pays ont obtenu un diplôme délivré par TEMIC. Bon nombre des diplômés de l'Institut occupent à présent dans leur pays des postes à responsabilité dans le secteur des télécommunications. L'enseignement que l'on peut tirer de l'expérience acquise par l'Institut TEMIC est qu'il convient d'accorder la plus haute importance à l'utilisation appropriée des ressources humaines dans le secteur des télécommunications. **Il sera possible de relever les défis que constituent la technologie et le financement, deux problèmes essentiels auxquels le secteur est confronté lorsque les entreprises pourront compter sur des cadres dûment formés et motivés et qu'une réforme politique aura été définie. Cette question exige l'adoption de mesures par les Etats, mais l'UIT/BDT et TEMIC peuvent eux aussi, grâce à leur partenariat actuel, contribuer à cette tâche primordiale en faveur d'un développement durable.**

Dans le cadre de ses programmes, TEMIC a été amené à prendre conscience de certaines préoccupations de pays en développement liées par exemple à la réforme du secteur, à la nécessité de promouvoir le changement, à l'incidence générale de la réforme sur la politique de l'emploi et à la nécessité d'une prise de conscience accrue du rôle que jouent les télécommunications pour assurer la

transition vers la Société de l'information. Certaines de ces préoccupations, par exemple l'accès universel ou le recours à des technologies nouvelles ou existantes, peuvent être prises en compte par le secteur des télécommunications, tandis que d'autres relèvent d'autres secteurs comme l'enseignement, la santé ou les petites et moyennes entreprises, qui exigent une collaboration intersectorielle. L'enseignement ne relève qu'en partie des télécommunications. La volonté d'entreprendre une réforme sectorielle doit émaner du plus haut niveau de l'Etat, et de l'intérieur du pays. La réforme pourrait fort bien être engagée dans le cadre des engagements de libéralisation des télécommunications contractés au titre de l'Accord GCS de l'OMC, s'agissant des services de télécommunications de base.

Le Secteur du développement de l'UIT souhaitera peut-être prendre en compte ces préoccupations et s'appuyer sur son rôle de catalyseur pour contribuer à y répondre. Ainsi, l'UIT-D peut:

- mettre l'accent, dans ses programmes de formation (traditionnels et avancés), sur la nécessité, pour les cadres supérieurs des secteurs public et privé, d'acquérir des compétences de gestion dans un environnement fondé sur la concurrence et l'esprit d'entreprise;
- lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement à élaborer leurs projets de transition en vue de la réforme, continuer à faire vigoureusement ressortir la nécessité, pour ces pays, de s'en tenir aux meilleures pratiques s'ils veulent réussir. Des avis analogues devraient également être donnés aux pays qui choisissent de souscrire, au titre de l'Accord GCS de l'OMC, des engagements relatifs aux services de télécommunication;
- déterminer comment les systèmes de télécommunication peuvent être utilisés pour renforcer le rôle de l'enseignement dans l'évolution de la culture de gestion, (y compris en ce qui concerne les questions relatives à l'égalité des sexes), condition primordiale de la réussite d'un développement aussi large que possible;
- encourager les Membres de l'UIT et les autres entités de télécommunication à promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'au sein du secteur privé, de façon que le processus de réforme donne les meilleurs résultats possibles, tout en supprimant, ou du moins en atténuant les effets négatifs;
- envisager la création d'un Comité consultatif sur le développement des ressources humaines relatif aux nouvelles technologies, aux nouveaux services et aux questions connexes mentionnées, entre autres, dans le présent document.

TEMIC est convaincu que des mesures en ce sens permettront de remédier aux insuffisances récemment apparues et, en particulier, de contribuer à faire évoluer les méthodes de fonctionnement dans les secteurs public et privé des télécommunications. L'UIT serait ainsi en mesure de faire face aux problèmes liés aux ressources humaines que TEMIC a évoqués dans le premier paragraphe de la présente contribution. TEMIC et ses étudiants sont heureux, en leur qualité de partenaire de premier plan, de continuer à appuyer l'UIT dans cette entreprise.